

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU du Tadjikistan (le 06 mai 2016)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle du Tadjikistan et la félicite pour la présentation et la grande qualité de son rapport national.

Le Sénégal se réjouit des efforts fort appréciables consentis par les Autorités tadjikes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion du passage du Tadjikistan au premier cycle de l'EPU.

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du rapport national, l'approche usitée pour le suivi des recommandations, la mise sur pied de nouveaux mécanismes institutionnels de protection et de promotion des droits de l'Homme, les divers plans nationaux et les réformes organiques initiés, ainsi que la coopération avec les titulaires de mandat des procédures spéciales de l'ONU, sont autant de faits positifs qui témoignent de la volonté politique du Gouvernement tadjik de renforcer le dispositif des droits de l'homme.

Face aux défis qui subsistent cependant, mon pays suggère que ces efforts soient poursuivis pour accélérer et parachever les processus annoncés mais toujours en cours.

Sous ce rapport, la délégation sénégalaise recommande au Tadjikistan de ratifier les instruments internationaux suivants:

- 1/ la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le protocole facultatif s'y rapportant.
- 2/ la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
- 3/ le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Sénégal souhaite pleins succès au Tadjikistan et vous remercie de votre attention.